

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
DEL2023_051
**MISE EN PLACE D'UN RÉGLEMENT INTÉRIEUR
COMMUN POUR LES CENTRES DE LOISIRS ET
POUR LES LOCAUX JEUNES**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 7 avril 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant de André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
 Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON*
Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité

**DEL2023_051 : MISE EN PLACE D'UN RÉGLEMENT INTÉRIEUR COMMUN
POUR LES CENTRES DE LOISIRS ET POUR LES LOCAUX JEUNES**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les projets de règlement intérieur des centres de loisirs et des locaux jeunes,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que, dans le cadre de l'harmonisation du fonctionnement des structures enfance / jeunesse, il est proposé d'adopter un règlement intérieur commun pour les deux centres de loisirs et un autre pour les deux locaux jeunes.

Considérant que les modifications apportées portent essentiellement sur les points suivants :

- Les modalités de remboursement (ajout de déménagement en plus de maladie sur présentation d'une pièce justificative).
- La réduction de la période d'annulation à 1 semaine au lieu de 15 jours.
- L'autorisation donnée aux directeurs des centres de loisirs de désinscrire des enfants sur les mercredis au-delà de 3 mercredis d'absence non justifiée.
- Précision sur la définition de l'accueil libre concernant les locaux jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le règlement intérieur mis en place pour les centres de loisirs et celui pour les locaux jeunes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN